



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armement

Question écrite n° 97548

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense à propos de rumeurs persistantes qui font état de l'utilisation par les forces aériennes françaises de bombes à ogives à uranium appauvri. Ces bombes auraient été reversées par l'US Air Force, le Congrès américain interdisant l'utilisation de ce type de munition. Depuis la guerre du Golfe, chacun sait le danger pour les servants des radiations produites par ce type de munitions. Nombre d'objectifs se confondent parmi la population qui est alors utilisée comme bouclier humain. Il lui demande la confirmation que l'armée de l'air française n'utilise pas ce type de munitions en Syrie et en Irak et demande plus généralement si la France dispose de ce type de munition dans son arsenal.

Texte de la réponse

Sur un plan général, les forces armées françaises engagées dans des opérations extérieures n'ont, à ce jour, jamais employé de munitions à l'uranium appauvri. Ce type d'équipement ne figure pas dans l'arsenal de l'armée de l'air et son acquisition pour les aéronefs n'est pas envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97548

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6498

Réponse publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 9118